FACTURE

Flauraud®

N° compte client : 1029004 - Tiers payeur : 1029004
N° de facture : 44432873 du 22/12/2025
N° TVA CEE : FR 56852224781

www.flauraud.fr
FLAURAUD CAHORS +33 (0)5 65 20 36 20
AURILIS GROUP SAS Siège social :
14 RUE PIERRE BOULANGER - 63100 CLERMONT FERRAND - FRANCE
N° TVA FR 93321774150
Tél accueil : +33 (0)4 73 420 410 Email compta : compta.clients@flauraud.fr
Mails commerce : relationcommerciale@flauraud.fr litige.retour@flauraud.fr

SARL CAHORS AUTO PRESTIGE
82 AVENUE DE LA BEYNE
46000 CAHORS

ADRESSE DE LIVRAISON
SARL CAHORS AUTO PRESTIGE
82 AVENUE DE LA BEYNE
46000 CAHORS

Chef de secteur : LARROQUE FRANCK (tél : 06 85 79 46 54)
Devise : EUR
Veuillez adresser vos règlements à : AURILIS GROUP SAS - Service Comptabilité - 1 Bd de Verdun - BP 329 - 15003 AURILLAC

N° ligne	Référence	Désignation	Prix U. Brut H.T.	Qté	Remise	Prix U. Net H.T.	Montant Net H.T.	Taux TVA
	Livraison :	**1029004 CAHORS AUTO PRESTIGE 46000 CAHORS**						
		BL 10232155 du 15/12/2025 - CDV45424186						
		VMPT 7897063 2 (BRAL) (Vos références : FK080FD)						
		AIRE TRW 3322938315603	145,32	2,00	56,00 %	57,55	115,10	20,00
		REM PROMO			10,00 %	Du 01/11/2025	au 31/12/2025	
					Cumul par BL		115,10	

CARTE BANCAIRE

A0000000421010
CB COMPTANT
LE 22/12/25 A 15:06:14
AURILIS GROUP
46000
CAHORS
2528652
30002
3217741500021 3
##########6709
887A5974839C0EE3
001 000005 172
C @
NO AUTO: 908823
MONTANT:

138,12 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

ument ne le sont qu"à titre de référence pour indiquer la destination des produits conformément à l"article L.713-6B du

	LEMENT	
Traite directe	22/01/2026	138,12

	TVA 20,00 %			TOTAL EUR
Base HT	115,10			115,10
Montant TVA	23,02			23,02
Total TTC	138,12			138,12
A déduire				0,00
Net à payer				**138,12**

Nos coordonnées bancaires
LCL
IBAN : FR64 3000 2022 2700 0006 0021 M67
BIC : CRLYFRPP

A joindre à votre règlement
Montant TTC : 138,12 EUR
Date d'échéance : 22/01/2026
Tiers payeur : 1029004_N
N° de facture : 44432873

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de retour ou d'envoi effectué franco de port. Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès, écrit d'AURILIS GROUP SAS. Tout client professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard d'AURILIS GROUP SAS, d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros, montant fixé par décret, pour frais de recouvrement (Art. L441-6, I-al. 12 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, AURILIS GROUP SAS peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Conformément à l'article 1229 du Code civil, le client devra payer un montant égal à 5% du montant H.T. de la facture au titre de la clause pénale en cas de non-paiement 15 jours après avoir été mis en demeure de payer. Il est expressément stipulé que le transfert de la propriété des marchandises susvisées ne s'opère qu'au paiement intégral de ces dernières (Art. L624-16 du Code de commerce). En cas de litige, les tribunaux de Clermont-Ferrand sont seuls compétents.
CONDITIONS DE REGLEMENT : Pénalités dues en cas de retard de paiement : taux de refinancement de la BCE + 10 points. Seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction. Aucun escompte n'est prévu pour règlement anticipé.